

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 21 juin 2019</b>	<b>N° 2019-360</b>

Convocation du 14 juin 2019

Aujourd'hui vendredi 21 juin 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Magali FRONZES à Mme Cécile BARRIERE  
M. Bernard JUNCA à M. Daniel HICKEL  
M. Marc LAFOSSE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Véronique FERREIRA  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Brigitte COLLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h55  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 12h10  
Mme Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 11h10  
M. Yohan DAVID à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 12h10  
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h40  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 12h20  
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA à partir de 12h25  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 11h30  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h10  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 11h55

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 21 juin 2019</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Mobilité  <b>Direction des infrastructures et des déplacements</b>	<i><b>N° 2019-360</b></i>

---

**Amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) - Élargissement de la concertation publique à la commune de Bègles - Modalités complémentaires - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2018-794 en date du 21 décembre 2018, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté les objectifs suivants du projet de transport en commun à haut niveau de service entre le CHU Pellegrin (Centre hospitalier universitaire), Talence Thouars et Gradignan Malartic :

- Renforcer le lien entre le CHU Pellegrin, les campus universitaires et les quartiers politique de la ville Thouars et Barthez-Malartic ;
- Interconnecter les grands réseaux structurants de transports en commun urbain (tramways A et B) pour favoriser les correspondances en dehors de l'hyper centre de Bordeaux ;
- Renforcer la complémentarité entre les réseaux de transport urbain et ferroviaire par la desserte de la halte de la Médoquine dès sa réouverture ;
- Permettre un rabattement des voitures et encourager au report modal par la création de parcs-relais à proximité des grands axes routiers, notamment pour les pendulaires empruntant la porte d'accès sud de l'agglomération tels que les habitants de la communauté de communes de Montesquieu ;
- Rétablir ou conforter les itinéraires modes doux le long de ce projet et faciliter les déplacements de proximité vers les équipements desservis, et en particulier les équipements de commerce, de loisirs, de paysages, et les polarités des quartiers politique de la ville Thouars et Barthez-Malartic ;
- Présenter une efficacité économique et des coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation.

Par cette même délibération, il a été décidé l'ouverture d'une concertation publique préalable à la réalisation de ce projet de transport en commun structurant sur les communes de Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon.

La concertation a été ouverte le 14 mars 2019 et est actuellement en cours.

A l'occasion et à la suite de la première série de réunions publiques qui se sont tenues sur les communes concernées, courant mars 2019, des contributions du public déjà nombreuses et concordantes, tant sur les registres déposés que sur le site de la participation dédié, ont demandé d'étudier l'extension de ce projet

structurant également vers la commune de Bègles afin d'améliorer sa connexion avec la ligne C et le réseau de transport ferroviaire.

Ce souhait a été également émis par la commune de Bègles au regard des enjeux de desserte par les transports en commun de ce territoire sud de l'agglomération.

Il vous est proposé d'accueillir favorablement cette demande émanant d'une partie du public en menant les études sur l'ensemble des partis d'aménagement exposés précédemment (tramway ou BHNS) auxquels sera rajoutée une branche de BHNS jusqu'à Bègles, et ce afin de tenir compte des objectifs précités assignés au projet, qui restent d'actualité, et en particulier de l'efficacité économique et la soutenabilité des coûts d'investissement et d'exploitation.

Il est à noter que, sur cette extension à étudier jusqu'à Bègles, le mode bus à haut niveau de service présente également des conditions d'insertion avec moins d'impacts le long des axes empruntés.

Pour cela, et conformément au cadre de la concertation réglementaire, il vous est proposé :

- d'étudier la ou les hypothèses d'extension, et de porter les études ainsi réalisées au dossier de la concertation publique ;
- d'adapter les modalités de la concertation, afin notamment de permettre aux usagers et riverains nouvellement concernés du fait de cette potentielle extension de contribuer à la concertation, notamment en élargissant le périmètre à la commune de Bègles.

Aussi, la présente délibération vise-t-elle à élargir le périmètre de la concertation, initialement menée dans les communes concernées de Bordeaux, Gradignan, Pessac, Talence et Villenave d'Ornon, à la commune de Bègles.

Les modalités de la concertation seront adaptées afin de permettre aux habitants et usagers concernés sur l'ensemble du périmètre de prendre connaissance desdites études de prolongement et de faire part de leurs contributions.

Cette adaptation pourrait notamment consister dans l'ajustement du contenu des dossiers de présentation papier et électronique, dans le dépôt en mairie de Bègles du dossier de présentation du projet et d'un registre de concertation.

Le Président de la Métropole ayant été autorisé, par la délibération du 21 décembre 2018, à prendre les mesures nécessaires à l'organisation de la concertation, et notamment à en préciser les modalités, il lui reviendra d'adopter par arrêté les mesures d'adaptation des modalités de cette concertation.

La présente délibération entrera en vigueur dès l'accomplissement des mesures habituelles rendant une délibération exécutoire, mais l'information du public de cet élargissement à Bègles de la concertation sera également réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur les communes de Bordeaux, de Gradignan, de Pessac, de Talence, de Villenave d'Ornon et de Bègles, au siège de Bordeaux Métropole et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R103-1,

**VU** la délibération n°2018-794 du 21 décembre 2018 relative à Amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) – Ouverture de la concertation,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**au cours de la concertation organisée par la Métropole sur le projet de TCHNS reliant le CHU Pellegrin à Gradignan-Malartic, est apparue une forte demande du public de prolonger le projet afin d'améliorer la desserte des quartiers de la Route de Toulouse et du Dorat et le maillage des lignes de

transport urbain (ligne C) et ferroviaire (gare de Bègles) ; et que cette demande émane aussi de la ville de Bègles ;

**CONSIDERANT QUE**, dans la mesure où il semble pertinent de répondre à cette demande, il convient d'élargir le périmètre de la concertation publique, de mettre en mesure les personnes concernées, notamment les habitants et usagers de la commune de Bègles qui n'étaient pas inclus dans le périmètre initial, de formuler leurs observations sur cette proposition ;

**CONSIDERANT QUE** l'adaptation des modalités de la concertation publique, notamment celles concernant son élargissement à la commune de Bègles, devra faire l'objet d'un arrêté du Président, lequel s'est vu confier par délibération du 21 décembre 2018 la capacité de préciser les modalités de la concertation ;

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'étudier la ou les hypothèses d'extension vers Bègles du projet de transport en commun à haut niveau de service entre le CHU Pellegrin, Talence Thouars et Gradignan Malartic, au regard des objectifs adoptés pour le projet.

**Article 2** : de poursuivre la concertation en cours sur le projet de TCHNS, en élargissant le périmètre de la concertation publique à la commune de Bègles.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à prendre les mesures d'exécution de la présente délibération ainsi que toute décision relevant de ses attributions, notamment préciser les modalités de la concertation en considération des décisions prises par la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur FELTESSE, Monsieur JAY;

Contre : Madame DE FRANÇOIS

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 juin 2019

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>25 JUIN 2019</b>	Pour expédition conforme, par délégation le Vice-président,  Monsieur Michel LABARDIN
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>25 JUIN 2019</b>	

